



assurancevmae abus vente forcée renouvellement

Par **lola71**, le **29/08/2014** à **10:33**

bonjour, ce n'es pas simple de trouver le nom du sujet, bref en janvier j'ai reçu par mail une proposition d'assurance de la mae pour tous les appareils nomades pour 9.99 par mois, j'ai souscrit et payé 109 euros et voilà que je reçois un avis d'échéances à payer au 31/08 de 79 euros pour la 2ème années, en fait il apparait que chez eux ces contrats vont du 01/09 au 31/08 de chaque année la somme que j'ai versée ne me couvre donc pas pour un an mais jusqu'en aout et que les 79 euros correspondent à l'échéance moins le trop perçu. or je ne souhaite pas reconduire cette assurance dont je ne suis pas du tout satisfaite, quelles solutions? eux me disent que je suis obligé car il fallait résilier un mois avant, moi j'estime que je dois être assurée pour le temps que j'ai payé, ou bien qu'ils me remboursent le trop perçu quand j'arrête qu'en pensez vous, merci

Par **moisse**, le **31/08/2014** à **17:56**

Bonsoir,

Pourquoi ne pas prendre l'habitude de lire les conventions qu'on signe ?

Cela éviterait bien des désagréments, notamment ceux que vous allez, à vous lire, subir sous peu.

Alors tant qu'à faire de la lecture, pourquoi ne pas débiter par une fiche de l'INC ici :

http://www.conso.net/fiches_pratiques_Web/J32-Resiliation_contrat_assurance.pdf